

# Rapport Annuel 2013

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT



**Sivom**  
RÉGION MULHUSIENNE

## TABLE DES MATIERES

<b>Préambule</b>	Page 3
<b>Partie I . Le contexte</b>	Page 3
A) Historique et périmètre du syndicat	Page 3
B) Les missions	Page 4
<b>Partie II . Les moyens du SIVOM</b>	Page 5
1. <u>Equipes exploitation et travaux</u>	Page 5
A) Le Pôle Assainissement Exploitation	Page 5
B) Le Bureau d'Etudes	Page 5
2. <u>Moyens techniques</u>	Page 5
A) Le dispositif existant	Page 5
1) <i>Le traitement des eaux usées</i>	Page 5
2) <i>La gestion des réseaux d'assainissement</i>	Page 6
3) <i>Les travaux d'assainissement</i>	Page 6
4) <i>L'assainissement non collectif</i>	Page 7
5) <i>Les autres missions d'assainissement</i>	Page 7
B) Les résultats quantitatifs	Page 10
1) <i>Le traitement des eaux usées</i>	Page 11
2) <i>La gestion des réseaux d'assainissement</i>	Page 18
3) <i>Les services d'assainissement non collectif (SPANC)</i>	Page 25
4) <i>Les autres missions d'assainissement</i>	Page 27
5) <i>Les travaux 2013</i>	Page 33
<b>Partie III. Tarification de l'assainissement et recettes de service</b>	Page 36
A) Le service de l'assainissement collectif	Page 36
B) Le service de l'assainissement non collectif	Page 37
<b>Partie IV. Les indicateurs de performance</b>	Page 38
<b>Partie V. Les projets pour l'année 2013</b>	Page 41
Annexes et note d'information de l'Agence	

# Préambule

En application de l'article 73 de la loi n° 95-101 du 02 Février 1995 (loi sur le renforcement de la protection de l'environnement et sur l'information des usagers des services publics de l'eau potable et de l'assainissement) et conformément aux articles L.2224-1 et L.2224-5 et D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIVOM présente au Comité Syndical le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Ce rapport répond aux prescriptions du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article 3 du décret susvisé, le comité syndical et le conseil municipal de chaque commune membre bénéficiant du service de l'assainissement est destinataire du rapport. Celui-ci sera accompagné du rapport annuel du délégataire pour les réseaux de collecte et de transport par la société Lyonnaise des Eaux et du rapport annuel pour l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées de la société VEOLIA. Dans un délai de quinze jours, à compter de sa présentation à l'assemblée délibérante, ce rapport sera mis à la disposition du public dans les locaux du SIVOM.

Il a paru intéressant de rappeler les conditions dans lesquelles ce service public est exercé (I) avant d'en procéder à l'analyse des moyens techniques (II) puis d'examiner l'évolution de son coût et des recettes(III), suivi des indicateurs de performance (IV). Une dernière partie sera consacrée aux projets pour l'année à venir (V). Enfin une série d'annexes complète le document.

## Partie I. LE CONTEXTE

### A) Historique et périmètre du syndicat

Confrontés à la nécessité de résoudre les problèmes liés au traitement des déchets et des eaux usées, 12 communes de l'agglomération Mulhousienne ont créé le 16 mai 1968 un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM).

L'adhésion de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale portent le nombre d'habitants total desservis par le SIVOM à 280 204 au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le périmètre du SIVOM couvre le territoire suivant selon statuts :

Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt, Didenheim, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller le Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim, la communauté Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), le Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (BVD), la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud (CCPF) et la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth.

Daniel ECKENSPIELLER Maire de la Ville d'Illzach, préside le syndicat depuis 1990.

Transformé le 1<sup>er</sup> janvier 1993 en syndicat à la carte, le SIVOM autorise les communes à n'adhérer que pour les missions qui les intéressent et jouit ainsi d'une grande souplesse d'intervention dans des domaines très variés.

## **B) Les missions**

Les missions du SIVOM ont un caractère optionnel, ce qui explique que le nombre de communes concernées soit variable pour chacune d'entre elles.

### ***1. Le traitement des eaux usées***

Cette mission concerne les communes de Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt, Didenheim, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller le Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim et le Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (BVD) soit 26 adhérents représentant une population de 251 686 habitants (recensement janvier 2013).

### ***2. La collecte et transport des eaux usées et des eaux pluviales***

Cette mission concerne les communes ci-dessus citées sauf le Syndicat de la Basse Vallée de la Doller soit 25 adhérents représentant une population de 244 205 habitants (recensement janvier 2013).

### ***3. L'assainissement non collectif***

Cette mission concerne les communes ci-dessus citées sauf le Syndicat de la Basse Vallée de la Doller soit 25 adhérents représentant une population de 244 205 habitants (recensement janvier 2013).

Les autres missions du SIVOM sont les suivantes :

- ***Le traitement des résidus urbains***
- ***La collecte sélective des déchets***
- ***La réalisation d'un réseau intercommunal de déchetteries***

# Partie II. LES MOYENS

## 1 – Equipes exploitation et travaux

### A) Le Pôle Exploitation Assainissement

L'exploitation des ouvrages, équipements de collecte, de transport, de relevage, de stockage et de traitement des eaux usées, et de suivi des systèmes d'assainissement non collectif est assurée par une équipe de 6 personnes :

- 1 attaché responsable de service
- 4 techniciens
- 1 adjoint administratif

### B) Le Bureau d'Etudes

Les travaux d'assainissement sont organisés et mis en œuvre au sein du bureau d'études regroupant 5 personnes :

- 1 ingénieur responsable de service
- 1 ingénieur
- 3 techniciens

## 2 – Moyens techniques

### A) Le dispositif existant

#### 1) *Le traitement des eaux usées*

Les eaux usées sont traitées par plusieurs stations d'épuration et par une lagune. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 les stations d'épuration des eaux usées sont exploitées par la société VEOLIA EAU compagnie générale sauf la station à SAUSHEIM où l'exploitation a été confiée à l'intéressée au 1<sup>er</sup> juillet 2010. La lagune à BERRWILLER est gérée en régie et en partenariat avec la commune d'implantation.

#### **A- La station à SAUSHEIM**

Elle traite les eaux usées des communes de Didenheim, Lutterbach, Morschwiller le Bas, Mulhouse, Reiningue, Zillisheim Brunstatt, Illzach, Eschentzwiller, Flaxlanden, Riedisheim, Zillisheim, Zimmersheim, Habsheim, Rixheim, Sausheim et du Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller.

#### **B - La station à RUELISHEIM**

Elle traite les eaux usées des communes de Ruelisheim, Kingersheim, Wittenheim, une partie des eaux usées de Richwiller. Elles traitent également celles de Baldersheim et de Battenheim, communes clientes du SIVOM.

#### **C - La station à FELDKIRCH**

Elle traite les eaux usées de Bollwiller et de Feldkirch.

## **D - La station à PULVERSHEIM**

Elle traite les eaux usées de la commune.

## **E - La lagune à BERRWILLER**

Elle traite les eaux usées de la commune.

## **F - La station à WITTELSHEIM (syndicat du WISTARI)**

Elle traite les eaux usées de Wittelsheim, Staffelfelden et d'une partie de Richwiller. La gestion a été confiée par le syndicat WISTARI à la société Lyonnaise es Eaux.

## **2) La gestion des réseaux d'assainissement**

La gestion des réseaux d'assainissement est une compétence exercée par le SIVOM. Elle fait l'objet selon la commune concernée d'un contrat d'affermage, d'un contrat d'exploitation, d'un contrat de prestations de service à court terme.

### **A- La gestion par un contrat d'affermage**

L'exploitation est assurée par Lyonnaise des Eaux pour les réseaux des communes suivantes : Brunstatt, Didenheim, Lutterbach, Morschwiller le Bas, Mulhouse, Reiningue, Zillisheim, Illzach, Eschentzwiller, Flaxlanden, Pfastatt, Riedisheim, Zimmersheim, Habsheim, Rixheim, Sausheim.

### **B - La gestion par un contrat d'exploitation**

Le SIVOM a signé une convention avec la ville de WITTENHEIM pour l'entretien par ses soins pour le compte du SIVOM des réseaux d'assainissement de la commune.

### **C - La gestion par le SIVOM**

Le SIVOM passe des contrats d'entretien selon un programme annuel au vu des besoins. Cette gestion concerne les communes de Berrwiller, Kingersheim, Richwiller, Staffelfelden, Ruelisheim, Bollwiller, Feldkirch et Pulversheim.

Un programme annuel d'entretien est élaboré par le SIVOM et les travaux sont confiés à des prestataires. Des interventions ponctuelles sont réalisées selon l'urgence de la demande (sécurité, bon fonctionnement...).

Pour instruire les demandes des particuliers et des collectivités, le SIVOM collecte les éléments de réponses en interne, auprès de ses partenaires et des autorités à même d'y répondre. Cette collecte se matérialise par des documents navette formalisés appelés : demandes d'enquêtes (enquêtes diverses), d'interventions (curage) ou de raccordabilité (branchement, réseaux).

## **3) Les travaux d'assainissement**

Le SIVOM réalise un programme de travaux sur les ouvrages d'assainissement. Il s'agit de travaux :

- de renouvellement des équipements existants,
- de renforcement hydraulique (collecteurs, bassins d'orage),
- d'extension de réseaux existants,
- de création de bassins de rétention des eaux de ruissellement.

Le Bureau d'Etudes réalise des opérations de maîtrise d'œuvre.

#### **4) L'assainissement non collectif**

Le SIVOM gère le service public d'assainissement non collectif (SPANC) en régie.

#### **5) Les autres missions d'assainissement**

Le SIVOM assure également des missions annexes pour garantir le meilleur service rendu aux usagers et aux collectivités membres.

##### **A- La gestion des accessoires de voirie**

Le SIVOM dispose d'accessoires de voirie (tampons de regard de visite, grilles de tabourets siphons) stockés au siège de LYONNAISE des EAUX à ILLZACH. Ces matériels sont utilisés lors de chantiers du SIVOM. Ils sont également mis gratuitement à la disposition des communes-membres pour leurs opérations de voirie (renouvellement ou 1ère installation).

##### **B - Les enquêtes « constat de la situation d'un bien au regard de son assainissement »**

Lors d'une transaction immobilière il appartient au notaire d'informer sur la situation du bien au regard des dispositions de l'assainissement non collectif. Celui-ci peut saisir le SIVOM qui réalise une enquête pour diagnostiquer les aspects suivants :

- 1 - pour les immeubles relevant de l'assainissement non collectif si les installations sont conformes,
- 2 - pour les immeubles relevant de l'assainissement collectif si les immeubles sont raccordés par un raccordement en direct.

En assainissement collectif, cette enquête ne porte en aucun cas sur la conformité des ouvrages au regard des prescriptions techniques pour la réalisation des raccordements au réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales. L'enquête est obligatoire dans le cadre d'une vente concernant un bien équipé d'un assainissement non collectif. Il s'agit d'une prestation soumise à une redevance particulière.

##### **C - L'instruction des Certificats d'urbanisme, des Permis de construire, des Permis de lotir, des demandes de raccordement et autres**

La réalisation d'un projet immobilier nécessite d'informer sur l'assainissement à mettre en œuvre par un demandeur. L'information passe par le Certificat d'Urbanisme, le Permis de Construire, de Lotir, la demande de raccordement... Dans le périmètre couvert par un fermier (LYONNAISE), ce dernier instruit la demande et le SIVOM en informe le demandeur. Pour les secteurs non couverts par un fermier, le service est rendu en régie ou par la commune de WITTENHEIM suite au contrat passé avec cette dernière.

## **D – Le suivi des rejets d’eaux usées autres que domestiques**

Il existe deux catégories de producteurs d’eaux usées non domestiques : ceux qui sont dispensés de l’obligation d’autorisation préalable et ceux qui y sont soumis.

### **1 - Le suivi des rejets d’eaux usées non domestiques**

Le rejet des eaux usées non domestiques dans un réseau public est soumis à une autorisation préalable complétée éventuellement par une convention de traitement des effluents à une station d’épuration. L’autorisation prend la forme d’un arrêté qui porte sur l’activité, le volume et les charges rejetées, la redevance d’assainissement collectif applicable, les normes, les obligations...

Unités de productions soumises à une convention de traitement à la station d’épuration à SAUSHEIM : PEUGEOT à SAUSHEIM, PAPETERIES du RHIN, SARVAL à ILLZACH, DMC, CENTRE HOSPITALIER à MULHOUSE, TEMPE à RIXHEIM. La convention permet de déterminer une participation financière au coût d’exploitation de la station d’épuration en tenant compte des volumes et des charges réellement rejetés sans passer par la redevance d’assainissement. Les intéressés restent soumis à la part réseaux de ladite redevance.

### **2 - Le suivi des rejets d’eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques**

Les producteurs d’eaux usées non domestiques non soumis à une autorisation de rejet sont identifiés par l’article R213-48-1 du Code de l’environnement et de l’annexe 1 de l’arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d’établissement des redevances pour pollution de l’eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Il s’agit d’activités diverses telles que les laveries automatiques, les salons de coiffures, les producteurs de films, les agences de voyages etc.

Ces activités ont droit, sans autorisation spéciale de rejet, au raccordement au réseau public de collecte dans la limite des capacités de transport et d’épuration des installations existantes ou en cours de réalisation (article L1331-7-1 du Code de la santé publique).

## **E – Le contrôle de la qualité d’exécution de la partie en domaine privé du branchement au réseau d’assainissement**

Le SIVOM instruit la partie assainissement des demandes de droit de sol tel que le permis de construire et prescrit des dispositions techniques notamment pour la partie privée du raccordement au réseau d’assainissement. Ces dispositions viennent en application de règlements multiples comme le règlement d’assainissement du SIVOM, le Plan de Zonage de la commune, le Plan d’occupation des sols ou le Plan local d’urbanisme.

La qualité d’exécution de la partie en domaine privé du branchement au réseau d’assainissement est contrôlée comme le prescrit l’article 1331-4 du Code de la santé Publique. Il s’agit d’une prestation soumise à une redevance particulière.

## **F - Les études structurantes et les missions particulières**

Il s’agit d’études à mettre en œuvre essentiellement en application de dispositions réglementaires comme :

- le plan de zonage d'assainissement (zone d'assainissement collectif, zone d'assainissement non collectif, points sensibles de rejets, dispositions en matière d'eaux pluviales...),
- l'étude Temps de Pluie (bassin potassique),
- l'étude pour une gestion globale, optimale et prédictive des réseaux,
- l'étude de faisabilité d'une unité de méthanisation.

Les missions particulières complètent les missions d'assainissement pour leur permettre d'être menées à terme comme :

- la procédure d'acquisition foncière par déclaration d'utilité publique pour la réalisation de bassins de rétention des eaux pluviales en amont des réseaux,
- les études techniques et financières (projet d'extensions de réseaux d'assainissement, bassins d'orage, renouvellement d'équipement, stations de relevage...).



## ***B) Les résultats quantitatifs***

## ***1) le traitement des eaux usées***

# STEP A SAUSHEIM 2013

## ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	dco	dbo5	mes	ngl	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	14018	5895	6033	1054	118
Concentrations en entrée (en mg/l)	608	260	247	46	5
Charges en sortie (en tonne / an)	517	76	129	141	7
Concentrations en sortie (en mg/l)	19	3	4	5	0.30
Rendements (en %)	96.30	98.70	97.80	86.70	94.10
Volume traité (m3)	25 439 810 m <sup>3</sup>				
Boues produites (tonne / siccité)	20 430 T à 25.9 % Filière de valorisation : incinération conjointe avec les résidus urbains à l'usine à SAUSHEIM				

## ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant ttc 2013
<b>coût</b>	<b>8 202 259 €</b>
dont exploitant	2 878 983 €
dont incinération boues	2 377 506 €
dont énergie électrique	653 539 €
dont taxe VNF	178 112 €
dont charges syndicales et annexes	413 679 €
dont assurances, espaces verts, divers	134 360 €
dont renouvellement génie civil	57 615 €
dont remb. charges d'emprunt	1 205 715 €
dont amortissement	302 751 €
<b>Recette</b>	
prime épuration agence eau Rhin Meuse	1 336 021 €

## NORMES DE REJET

Conditions en entrée station	Temps Sec Q 91200m3/j ET DBO5 20630kg/j	Temps de pluie vidange des bassins d'orage 91200<Q<136200m3/j Ou 20630<DBO5<29630kg/j	Temps de pluie Fonctionnement dégradé 136200<Q<203400 m3/j Ou 29630<DBO5<41830 kg/j
DBO5	25 mg/l et 90%	25 mg/l ou 90%	50 mg/l
DCO	100 mg/l et 75%	100 mg/l ou 75%	250 mg/l
MES	30 mg/l et 90	30 mg/l ou 90%	85 mg/l
NGL	10 mg/l et 70%	10 mg/l ou 70%	20 mg/l
Pt	1 mg/l et 80%	1 mg/l ou 80%	

# STEP A RUELISHEIM 2013

## ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées/an	dco	dbo5	mes	ntk	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	1852.67	724.31	926.27	169.95	20.39
Concentrations en entrée (en mg/l)	591	231	295	54.22	6.51
Charges en sortie (en tonne / an)	55.81	6.47	10.67	13.82	1.48
Concentrations en sortie (en mg/l)	18	2	3	4.35	0.47
Rendements (en %)	97	99.10	98.80	91.90	92.70
Volume traité (m3)/an Boues produites (tonne % siccité)	3 176 979 m <sup>3</sup> 1791 T à 38.8 % de siccité Filière de valorisation : Compostage pour épandage agricole				

## ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant ttc
<b>coût</b>	<b>839 347 €</b>
dont fonctionnement	726 346 €
dont coût investissement	57 347 €
dont renouvellement génie civil	54 463 €
dont amortissement	1 191 €
<b>Recette</b>	
prime épuration agence eau Rhin Meuse	186 181 €

## NORMES DE REJET

Conditions en entrée station	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	30 mg/l
DCO	100 mg/l et 75%
DBO5	25 mg/l et 90%
NGL	15 mg/l et 75%
Pt	2 mg/l et 80%

# STEP A FELDKIRCH 2013

## ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	dco	dbo5	mes	npl	Pt	
Charges en entrée (en tonne / an)	190.44	67.78	105.01	Non soumis		
Concentrations en entrée (en mg/l)	268.20	95.40	148.60			
Charges en sortie (en tonne / an)	29.88	5.64	20.50			
Concentrations en sortie (en mg/l)	42.58	7.94	28.87			
Rendements (en %)	84.31	91.68	80.48			
Volume traité (m3)	709 950 m <sup>3</sup>					
Boues produites (T % siccité)	1 993.56 T à 1.23 % de siccité Filière de valorisation : incinération conjointe avec les résidus urbains à l'usine à SAUSHEIM					

## ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant ttc
<b>coût</b>	<b>96 076 €</b>
dont fonctionnement	92 253 €
Dont travaux espaces verts	927 €
dont coût d'investissement	2 048 €
dont amortissement	848 €
<b>Recette</b>	
prime épuration agence eau Rhin Meuse	5 298 €

## NORMES DE REJET

Conditions en entrée station	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	35 mg/l ou 90%
DCO	120 mg/l ou 75%
DBO5	25 mg/l ou 70%

# STEP A PULVERSHEIM 2013

## ELEMENTS TECHNIQUES

<b>Eaux usées</b>	<b>dco</b>	<b>dbo5</b>	<b>mes</b>	<b>ngl</b>	<b>Pt</b>
Charges en entrée (en tonne / an)	115.35	45.51	53.14	10.12	1.30
Concentrations en entrée (en mg/l)	477.30	188.30	219.90	41.30	5.30
Charges en sortie (en tonne / an)	10.53	1.11	4.35	1.77	0.32
Concentrations en sortie (en mg/l)	43.56	4.60	18.00	7.34	1.33
Rendements (en %)	90.87	97.56	91.81	82.48	75.27
Volume traité (m3)	241 626 m <sup>3</sup>				
Boues produites (m3 % siccité)	650.19 T à 6.82 % de siccité Filière de valorisation : incinération conjointe avec les résidus urbains à l'usine à SAUSHEIM				

## ELEMENTS FINANCIERS

<b>Exploitation</b>	<b>Montant ttc</b>
<b>coût total</b>	<b>98 316 €</b>
dont coût fonctionnement	89 199 €
dont coût investissement	2 048 €
dont travaux espaces verts	365 €
dont amortissement	1 704 €
<b>Recette</b>	
prime épuration agence eau Rhin Meuse	6 134 €

## NORMES DE REJET

<b>Conditions en entrée station</b>	<b>Concentration maximale et rendement minimal en sortie</b>
MES	30 mg/l ou 90%
DCO	90 mg/l ou 75%
DBO5	25 mg/l ou 70%
NGL	15 mg/l ou 70%

# LAGUNE A BERRWILLER 2013

<b>Eaux usées</b>	<b>dco</b>	<b>dbo5</b>	<b>mes</b>
Charges en entrée (en kg/j)	80.43	24.13	34.87
Concentration mg/l	543.00	163.33	236.67
Charges en sortie (en tonne)	15.03	2.20	6.90
Valeurs rejet			
concentration mg/l	105.33	16.33	51.33
rendements (en %)	81.80	88.67	79.40
Valeurs autorisation rejet			
concentration mg/l	125.00	62.00	30.00
rendements (en %)	/	/	/
Volume traité estimé (m3/j)	150 m3		

## ELEMENTS FINANCIERS

<b>Exploitation</b>	<b>Montant ttc</b>
<b>coût</b>	<b>24 349 €</b>
dont électricité	13 069 €
dont entretien	1 963 €
dont GER	949 €
dont frais exploitant commune	8 334 €
dont amortissement	34 €
<b>Recette</b>	
prime épuration agence eau Rhin Meuse	5 411 €

## NORMES DE REJET

<b>Conditions en entrée station</b>	<b>Concentration maximale</b>
MES	30 mg/l
DCO	125 mg/l
DBO5	62 mg/l

# STEP A WITTELSHEIM 2013

(WISTARI – eaux usées STAFFELFELDEN / RICHWILLER)

## ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	dco	dbo5	mes	ntk	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	612.88	193.31	297.71	72.62	8.52
Concentrations en entrée (en mg/l)	239.57	75.56	116.38	28.39	3.33
Charges en sortie (en tonne / an)	52.23	5.13	7.64	3.12	0.85
Concentrations en sortie (en mg/l)	20.42	2.01	2.99	1.22	0.33
Rendements (en %)	91	97	97	96	90
Volume traité (m3) Boues produites (tonne % siccité)	2 558 217 m <sup>3</sup> T à % de siccité Filière de Valorisation : Epandage agricole				

## ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant Ht
A la charge du SIVOM concernant STAFFELFELDEN et RICHWILLER	91 680.00 €

## NORMES DE REJET

Critères	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	90 mg/l
DBO5	25 mg/l
NGL	15 mg/l
Pt	2 mg/l

## ***2) La gestion des réseaux d'assainissement***

# LYONNAISE DES EAUX 2013

## RESEAUX ELEMENTS TECHNIQUES

Réseaux*	Longueur en mètre				Tabourets siphons			Dessableurs
	Total	Curage préventif	Curage curatif	Caméras	Total	Curage préventif	Curage curatif	
Brunstatt	39 645	533	101	1 572	1 102	1 090	175	5
Didenheim	17 139	944	97	2 474	246	348	35	1
Eschentzwiller	10 459	323	0	1 537	262	415	3	1
Flaxlanden	12 281	136	0	361	237	306	10	2
Habsheim	26 588	1 263	50	1 219	585	1 142	62	16
Illzach	60 320	3 875	594	1 418	2 541	3 021	113	1
Lutterbach	34 647	2 090	847	2 291	598	963	45	2
Morschwiller	21 096	94	24	573	498	961	16	0
Mulhouse	286 436	10 719	1 110	7 242	9 738	5 248	867	0
Pfastatt	41 500	464	0	1 063	1 207	923	82	4
Reiningue	20 360	720	160	0	245	834	5	0
Riedisheim	48 807	11 999	129	762	1 375	1 007	113	21
Rixheim	61 272	1 945	541	1 143	1 523	1 999	166	2
Sausheim	48 553	561	63	93	1 130	1 685	133	0
Zillisheim	19 581	38	0	564	585	662	8	6
Zimmersheim	8 588	1 265	0	1 045	253	475	4	12
<b>Total</b>	<b>757 272</b>	<b>36 969</b>	<b>3 716</b>	<b>23 357</b>	<b>22 125</b>	<b>21 079</b>	<b>1837</b>	<b>73</b>

réseaux unitaires sauf partie Reiningue et Lutterbach ou coexistent des réseaux unitaires et séparatifs

Curage préventif : selon planning prévisionnel annuel

Curage curatif : sur demande particulière de la commune

## ELEMENTS FINANCIERS

Rémunération	€ / m3 au 1er janvier 2013	volume soumis à la redevance (volume 2013)
Lyonnaise	0.8159 € ht	11 594 431 m3

# VILLE DE WITTENHEIM 2013

## RESEAUX Eléments techniques et financiers

Réseaux*	Longueur en mètre			Tabouret siphons		Dessableurs	Cout exploitation
	Total	Curage préventif	Caméras	Total	Curage préventif		
Wittenheim	76 171	30 000		2 856	1 100		221 789 €

# SIVOM REGION MULHOUSIENNE 2013

## RESEAUX ELEMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Réseaux*	Longueur en mètre				Tabourets siphons			Ouvrage divers (**)	Coût exploitation € ttc
	Total	Curage préventif	Curage curatif	Caméras	Total	Curage préventif	Curage curatif		
Berrwiller	10 169	3 093	0		264	136	1	2	3 260,24 €
Bollwiller	21 104	5 608	0		718	674	3	17	8 206,47 €
Feldkirch	6 897	3 069	0		242	225	1	34	3 675,58 €
Kingersheim	48 573		70		2 753		10		
Pulversheim	21 037	6 838	0		687	559	2	30	8 938,14 €
Richwiller	21 257		0		790		6		
Ruelisheim	14 939	7 329	0		606	541	7	25	7 578,70 €
Staffelfelden	22 653	5 895	0		835	628	2	141	10 770,57 €
Total	166 629	31 832	0		6 895	2 763	32	249	42 429,70 €

\* réseaux unitaires

\*\* Puits d'infiltration, décanteurs, dessableurs, séparateurs à hydrocarbures, bassin d'orage

Interventions suite problèmes ponctuels	Domaine privé***	Domaine public**	Montant ttc	Montant ttc** à la charge du SIVOM
Berrwiller	0	1	58,31 €	0
Bollwiller	6	9	1 213,26 €	6
Feldkirch	0	7	393,19 €	0
Kingersheim	11	32	2 320,25 €	11
Pulversheim	7	14	2 036,79 €	7
Richwiller	4	12	846,17 €	4
Ruelisheim	2	12	843,18 €	2
Staffelfelden	3	7	369,27 €	3
Total	33	94	8 080,42 €	33

\*\*en domaine public : coût à la charge du SIVOM

\*\*\*en domaine privé : coût à la charge du demandeur

# SIVOM 2013

## GESTION DES STATIONS DE RELEVAGE NON COUVERTES PAR UN CONTRAT D'AFFERMAGE 2013

Stations de relevage		VEOLIA			Factures				Cumul ttc
		GER	Contrat	Interventions d'urgences	EDF	France Télécom	Groupe Electrogène	Espaces vert	
<b>Berrwiller</b>	Rue de Staffelfelden		902,26 €	59,80 €	295,04 €	223,53 €			1 480,63 €
<b>Bollwiller</b>	Rue de Feldkirch		2 441,63 €	3 098,64 €	2 050,61 €				7 590,89 €
<b>Feldkirch</b>	Cité Alex		1 478,62 €		348,56 €				1 827,18 €
	Roselière		1 253,95 €	299,00 €	1 148,95 €				2 701,90 €
<b>Kingersheim</b>	rue du Château		1 253,95 €	377,74 €	2 894,18 €	348,69 €			4 874,56 €
	rue de Pfastatt		869,13 €	119,60 €	438,20 €	232,63 €			1 659,57 €
	rue de Provence	782,06 €	1 253,95 €	238,46 €	1 335,02 €	319,88 €	693,68 €		4 623,05 €
<b>Pulversheim</b>	Aire de la Thur				0,00 €	297,90 €			297,90 €
	Rue d'Ensisheim		869,13 €		1 659,13 €	297,91 €			2 826,17 €
	Rue de Mulhouse		869,15 €		155,01 €	297,91 €			1 322,07 €
	Rue des 3 roses		869,13 €		116,05 €	297,90 €			1 283,08 €
<b>Richwiller</b>	Mine Max		869,15 €		276,70 €				1 145,85 €
	Sainte Barbe		869,15 €		0,00 €	257,91 €			1 127,06 €
	Poète	553,58 €	869,15 €		1 277,13 €	329,96 €	693,68 €		3 723,51 €
<b>Ruelisheim</b>	1er Mai		1 390,61 €		609,00 €	341,64 €			2 341,25 €
	81, rue Bruat	410,50 €	869,15 €	231,90 €	349,37 €	441,73 €			2 302,65 €
	Général de Gaulle		869,15 €	416,51 €	333,11 €	297,90 €			1 916,67 €
	Traineau		1 253,95 €	758,89 €	218,22 €	574,26 €			2 805,31 €
<b>Staffelfelden</b>	Rue du 4 Février		869,15 €		198,44 €	297,90 €			1 365,49 €
	Rue de Berrwiller		173,83*5	158,97 €	287,62 €	230,82 €			677,41 €
	rue des Bois		173,83*5	59,80 €	413,96 €	454,44 €			928,20 €
	rue de la Gare		173,83*5	386,61 €	691,24 €	263,60 €			1 341,45 €
	rue de la Gare (petite)	553,58 €	869,15 €	1 632,54 €	2 484,56 €	559,13 €			6 098,96 €
	rue Jean Jaures		869,15 €	59,80 €					928,95 €
	rue Marie Louise		869,15 €	717,60 €	462,26 €	296,75 €		23,15 €	2 368,91 €
rue des Perdrix		869,15 €	470,71 €	337,85 €	331,97 €			2 009,68 €	
<b>Total</b>			1 003,79 €	869,15 €	92,43 €	182,49 €	182,49 €		23,15 €

# DEMANDES ENQUÊTES (EQ) INTERVENTION (IT) RACCORDABILITE (RC) 2013

Demandes	LYONNAISE			WITTENHEIM			Bureau Etudes SIVOM			Cumul
	EQ	IT	RC	EQ	IT	RC	EQ	IT	RC	
Berrwiller							1	0		1
Bollwiller							1	1	2	4
Brunstatt	4	4	1					3		12
Didenheim	10	4	6					7	1	28
Eschentzwiller	2	4	4					1		11
Feldkirch								1	1	2
Flaxlanden	5	6	1					1		13
Habsheim	6	1	3					1	1	12
Illzach	17	6	4					10	2	39
Kingersheim		1					6	15		22
Lutterbach	8	11	12					7		38
Morschwiller	3	2	4					1		10
Mulhouse	27	42	20					43		132
Pfastatt	7	11	10					4		32
Pulversheim							4	0		4
Reiningue	3	5	1					4	1	14
Richwiller							1	2		3
Riedisheim	13	9	11					8		41
Rixheim	8	1	6					4	1	20
Ruelisheim							2	5		7
Sausheim	2	1	4					1		8
Staffelfelden								6		6
Wittenheim						1	2	1	1	5
Zillisheim	9	5	2					3		19
Zimmersheim	6		2					4		12
<b>TOTAL</b>	<b>130</b>	<b>113</b>	<b>91</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>133</b>	<b>10</b>	<b>495</b>

Le pôle exploitation assainissement saisit ses partenaires (Lyonnaise et WITTENHEIM) ainsi que le bureau d'études du SIVOM pour collecter les éléments de réponse à apporter à une demande d'un usager ou d'une collectivité. Les demandes sont classées en 3 catégories :

EQ : Enquête (Requête permettant d'approfondir la connaissance du réseau)

IT : Intervention (Travaux à effectuer)

RC : Raccordabilité (Requêtes pour les études d'extensions réseaux et la conformité des branchements)

# MARCHES PLURIANNUELS DE TRAVAUX 2013

COMMUNES	Mise à niveau et remplacement		Puits infiltration et d'ouvrages annexes	Travaux divers			
	Tampons	Grilles TS		Extensions réseaux et travaux divers	Branchements particuliers	Inspections Caméra réalisées par le SIVOM (en ml)	Réhabilitation réalisées par le SIVOM (ml)
Berrwiller	4	0	0	0	0	298,01	46,50
Bollwiller	10	0	0	3	9	4 204,08	34,00
Brunstatt	1	3	0	1	1	99,90	0,00
Didenheim	3	3	0	2	0	283,07	0,00
Eschentzwiller	0	0	0	0	0	44,33	0,00
Feldkirch	0	0	0	0	0	340,00	20,00
Flaxlanden	0	0	0	0	0	608,21	0,00
Habsheim	4	2	0	0	0	0,00	0,00
Illzach	12	8	0	2	0	557,42	306,68
Kingersheim	6	3	0	2	3	2 097,54	268,14
Lutterbach	6	9	0	1	0	240,10	227,60
Morschwiller	1	1	0	0	0	0,00	0,00
Mulhouse	36	25	0	5	0	174,15	477,79
Pfastatt	4	4	0	0	0	0,00	0,00
Pulversheim	0	0	0	0	1	1 278,04	0,00
Reiningue	3	3	0	0	0	0,00	0,00
Richwiller	0	0	0	1	1	552,85	0,00
Riedisheim	4	8	0	2	0	0,00	0,00
Rixheim	9	0	1	1	0	14,94	14,94
Ruelisheim	2	3	1	4	1	1 521,69	496,11
Sausheim	3	1	0	0	0	0,00	0,00
Staffelfelden	1	17	0	0	3	192,31	0,00
Wittenheim	0	0	0	1	0	1 731,64	0,00
Zillisheim	1	1	0	1	0	0,00	0,00
Zimmersheim	1	3	0	0	0	0,00	0,00
Total	111	94	2	26	19	14 238,28	1 891,76

### ***3) Le service public d'assainissement non collectif (SPANC)***

# SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Communes	Nombre total Anc	Anc aux normes			Anc non conformes						Contrôle 2013
					avec enjeu sanitaire ou environnemental soit travaux sous 4 ans			sans enjeu sanitaire ou environnemental soit pas de travaux sous 4 ans			
		si vente du bien soit travaux sous 1 an									
		ANC	ANC dérogatoire*	TOTAL	ANC	ANC dérogatoire*	TOTAL	ANC	ANC dérogatoire*	TOTAL	
Berrwiller	3	1		1							1
Bollwiller	9										
Brunstatt	22	3		3	1		1	2		2	6
Didenheim	8	2	1	3							3
Eschentzwiller	9	1		1	2	1	3				4
Feldkirch	14										
Flaxlanden	7				5	1	6				6
Habsheim	21	3	1	4							4
Illzach	21										
Kingersheim	4										
Lutterbach	22				4		4				4
Morschwiller	7	1	1	2							2
Mulhouse	7										
Pfastatt	31										
Pulversheim	5				1		1				1
Reiningue	36	5		5	4	1	5		1	1	11
Richwiller	17										
Riedisheim	16	1		1	2	1	3	2		2	6
Rixheim	63	1	1	2	1		1				3
Ruelisheim	37	1	2	3	2	1	3	2		2	8
Sausheim	22				1		1	1		1	2
Staffelfelden	5				1		1				1
Wittenheim	19										
Zillisheim	5										
Zimmersheim	12	1		1				2		2	3
<b>TOTAL</b>	<b>422</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>26</b>	<b>24</b>	<b>5</b>	<b>29</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>65</b>

Anc dérogatoire : dérogation à l'obligation de raccordement à formaliser par un arrêté municipal en raison de conditions techniques et financières particulières en raison de l'absence de collecteur au droit de propriété

En 2013, 43 installations Anc ont été versées au service d'assainissement collectif.

## ***4) Les autres missions du service assainissement***

# ACCESSOIRES DE VOIRIE

## GESTION D'UN STOCK DE COUVERCLES DE REGARD DE VISITE, DE GRILLES TABOURET SIPHON 2013

COMMUNES	Pamrex Rond Ventilé	Pamrex Rond Non Ventilé	Tampon Ville de Mulhouse	Tampon carré Strasbourg	Grille Marché Commun	Grille Ville de Mulhouse	Grille Ville de Strasbourg	Grille Dedra	Grille EJ 1450 DT 100	TOTAL
Berrwiller	1									1
Bollwiller	11	7								18
Brunstatt	13	1					9			23
Didenheim	10	1			1					12
Eschentzwiller	15	4			1					20
Feldkirch	3	2							1	6
Flaxlanden	12									12
Habsheim	22	5								27
Illzach	14	12	2		8		4	1		41
Kingersheim	20	4			10	1		8	1	44
Lutterbach	8	7			3				1	19
Morschwiller										0
Mulhouse	64	5	4	3	22	35	3	3		139
Pfastatt	2	2							1	5
Pulversheim	2									2
Reiningue	7	3								10
Richwiller	4									4
Riedisheim	6				3		5	4	5	23
Rixheim	17	6								23
Ruelisheim	12	1			3			1		17
Sausheim	3									3
Staffelfelden	4				4					8
Wittenheim	3	12								15
Zillisheim	2	2								4
Zimmersheim	15									15
<b>TOTAL</b>	270	74	6	3	55	36	21	17	9	491

# ENQUETES 2013 situation d'un bien au regard de l'assainissement

<b>Communes</b>	<b>Nombre d'enquêtes</b>	<b>Communes</b>	<b>Nombre d'enquêtes</b>	<b>Communes</b>	<b>Nombre d'enquêtes</b>
Berrwiller	4	Kingersheim	70	Rixheim	67
Bollwiller	11	Lutterbach	27	Ruelisheim	14
Brunstatt	46	Morschwiller le Bas	17	Sausheim	29
Didenheim	17	Mulhouse	299	Staffelfelden	27
Eschentzwiller	8	Pfastatt	54	Wittenheim	72
Feldkirch	5	Pulversheim	13	Zillisheim	11
Flaxlanden	7	Reiningue	9	Zimmersheim	3
Habsheim	22	Richwiller	15		
Illzach	69	Riedisheim	48	Total	964

# INSTRUCTION 2013 des documents « droits de sol » partie assainissement

Communes	Certificat d'urbanisme	Permis de construire	Permis d'aménager	Permis de démolir	Déclaration préalable	Demande de raccordement	Total
Berrwiller		10				6	16
Bollwiller	6	18				28	52
Brunstatt						20	20
Didenheim		14				15	29
Eschentzwiller		5				7	12
Feldkirch		2				1	3
Flaxlanden		4				8	12
Habsheim	1	11	1			10	23
Illzach	6	23		1	16	21	67
Kingersheim	1	8	1			4	14
Lutterbach	3	4			1	26	34
Morschwiller le Bas	46	18	3			16	83
Mulhouse	2	52	2	6	2	30	94
Pfastatt		6				13	19
Pulversheim		12				8	20
Reiningue		2				7	9
Richwiller		10	2			5	17
Riedisheim	1	10			1	11	23
Rixheim	3	25			7	15	50
Ruelisheim	18					2	20
Sausheim	76	23			6	11	116
Staffelfelden		2				6	8
Wittenheim	1	17			3	32	53
Zillisheim	1	4	1			9	15
Zimmersheim	1	6				1	8
<b>TOTAL</b>	166	286	10	7	36	312	817

# AUTORISATIONS ET CONVENTIONS DE REJETS 2013 eaux usées non domestiques

Communes	Autorisations de rejets		Communes	Autorisations de rejets	
	Total	2013		Total	2013
Berrwiller			Pfastatt	4	
Bollwiller			Pulversheim		
Brunstatt			Reiningue		
Didenheim	2		Richwiller	2	
Eschentzwiller			Riedisheim	1	
Feldkirch			Rixheim	3	1
Flaxlanden	1		Ruelisheim		
Habsheim	2	1	Sausheim	6	
Illzach	16 (dont 2 conventions)	1	Staffelfelden		
Kingersheim	3		Wittenheim	5	2
Lutterbach	2		Zillisheim		
Morschwiller	1		Zimmersheim		
Mulhouse	22 (dont 3 conventions)				

Autorisation : acte unilatéral du SIVOM

Convention : accord technique, économique et financier entre le SIVOM et l'industriel

## Contrôle de la Qualité d'exécution de la partie en domaine privée du branchement au réseau d'assainissement

<b>Communes</b>	<b>contrôle</b>	<b>Communes</b>	<b>contrôle</b>	<b>Communes</b>	<b>contrôle</b>
Berrwiller	6	Kingersheim	2	Rixheim	34
Bollwiller	3	Lutterbach	13	Ruelisheim	6
Brunstatt	10	Morschwiller	8	Sausheim	8
Didenheim	2	Mulhouse	32	Staffelfelden	2
Eschentzwiller	7	Pfastatt	17	Wittenheim	0
Feldkirch	2	Pulversheim	1	Zillisheim	6
Flaxlanden	4	Reiningue	6	Zimmersheim	1
Habsheim	9	Richwiller	1	Total	192
Illzach	4	Riedisheim	8		

## ***5) Les travaux et l'exploitation 2013***

## TRAVAUX EPURATION investissement selon CA 2013

Dépenses principales ttc		Montants
STEP Sausheim	GER génie civil	118 565 €
STEP Pulversheim	Travaux	1 793 632 €
STEP Ruelisheim	GER génie civil	63 289 €
Step Feldkirch	GER génie civil	10 764 €

Recettes principales ttc		Montants
STEP Sausheim	AERM - ADEME	20 160 €
STEP Pulversheim	AERM - CG Ht Rhin	564 254 €

## EXPLOITATION EPURATION fonctionnement selon CA 2013

Dépenses principales ttc		Montants
Step Sausheim, Ruelisheim, Pulversheim, Feldkirch, lagune Berrwiller et divers		9 789 750 €

Recettes principales ttc		Montants
AERM, industriels conventionnés, matières de vidange, lixiviats de décharges et divers		3 511 826 €

# TRAVAUX RESEAUX investissement

## selon CA 2013

Dépenses principales ttc	Montants
Eschentzwiller - rue de Habsheim	107 114 €
Flaxlanden – rue Chasseurs Alpains et divers	204 593 €
Habsheim – rue De Gaulle et divers	66 687 €
Illzach – travaux divers	165 506 €
Kingersheim – rue de Pfastatt et divers	165 193 €
Lutterbach – rues Montceau Mines et divers	195 106 €
Mulhouse – divers travaux	199 623 €
Pulversheim – rues Lorraine Provence Forêt et divers	41 028 €
Reiningue – rue de Wittelsheim et divers	72 777 €
Richwiller – rues Moulin Huxelles et divers	23 590 €
Rixheim – rues Zumstein de Mulhouse et divers	220 853 €
Ruelisheim – rues Jasmin Violettes Eglise et divers	261 168 €
Sausheim – rues Henner Baldersheim et divers	93 258 €
Wittenheim – bassin orage n°11 et n°12	622 781 €
Zillisheim – bassins Hohrain Borrberg et divers	408 903 €
Accessoires de voirie	120 143 €
<b>Gestion globale, optimale et prédictive des réseaux</b>	<b>132 785 €</b>

Recettes principales ttc	Montants
Bollwiller - Agence Eau Rhin Meuse –CG Haut Rhin	151 308 €
Reiningue – participation rue de Wittelsheim	72 102 €
Rixheim – agence Eau Rhin Meuse	40 620 €
Amortissement réseaux	803 360 €
Wittenheim AERM	80 280 €
<b>Gestion globale, optimale et prédictive des réseaux AERM</b>	<b>116 460 €</b>
Sausheim CG Haut Rhin	37 500 €

## EXPLOITATION RESEAUX fonctionnement selon CA 2013

Dépenses principales ttc	Montants
Espaces verts, maîtrise d'œuvre, énergie, stations de relevage, entretien réseau collecte et transport bassin potassique, ERDF, amortissement et divers	2 744 245 €

Recettes principales ttc	Montants
Branchements particuliers, contrôle branchements, enquête notaire, et divers	1 569 093 €

## TRAVAUX ASSAINISSEMENT NON COLECTIF investissement selon CA 2013

Dépenses principales ttc	Montants
Pas de travaux	0 €

Recettes principales ttc	Montants
Amortissement	1211 €

## EXPLOITATION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF fonctionnement Selon CA 2013

Dépenses principales ttc	Montants
Entretien véhicule, communication, assurance, , amortissement et divers	6 389 €

Recettes principales ttc	Montants
Redevance assainissement non collectif, prime AERM	10 756 €

# **PARTIE III. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT et RECETTES de SERVICE**

On distingue le service public de l'assainissement collectif du service public de l'assainissement non collectif.

## **A – Le service public de l'assainissement collectif**

Il porte sur la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées. Il se caractérise par les réseaux de collecte, par des bassins divers, et autres ouvrages de transport ainsi que par les stations d'épurations des eaux usées à Sausheim, Ruelisheim, Pulversheim, Feldkirch et Berrwiller.

### **1 - Redevance d'assainissement collectif et subventions d'équilibre versées par les communes**

En matière de financement du service, l'année 2013 présente deux situations :

A - Le syndicat mixte de la Basse Vallée de la Doller uniquement membre de la mission Epuration conserve ses prérogatives en matière fiscale et reste soumis au versement d'une subvention d'équilibre.

B - Le SIVOM organise la fiscalité en matière d'assainissement et fixe le tarif de la redevance d'assainissement pour toutes les communes-membres sauf pour le syndicat mixte de la Basse Vallée de la Doller.

	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>Redevance d'assainissement collectif</b>	<b>9 841 474 €</b>	<b>10 176 757 €</b>

### **2 - Participations financières des usagers**

#### **a - Participation pour le financement de l'assainissement collectif par les producteurs d'eaux usées domestiques**

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la santé public les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées sont astreints à verser une participation pour le financement de l'assainissement collectif. Celle-ci s'élève au maximum à 80% du coût de fourniture et de pose d'un assainissement non collectif. Les modalités techniques et financières de cette participation ont été déterminées par délibération du SIVOM lors de sa séance du 26 juin 2012. Elle concerne les producteurs d'eaux usées domestiques. Cette participation se substitue à la participation pour le raccordement à l'égout depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

La participation est exigible à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires. Pour l'année 2013 le tarif appliqué en 2012 est maintenu selon le tableau ci-joint.

## **b - Participation pour le financement de l'assainissement collectif par les producteurs d'eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques**

La participation pour le financement de l'assainissement collectif par les usagers assimilés à des usagers domestiques a été instituée par le SIVOM lors de la séance de son comité d'administration du 26 juin 2012 avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012. Son montant est limité au coût économisé par la non réalisation d'un système d'assainissement non collectif.

Les usagers concernés sont ceux définis par l'article R213-48-1 du Code de l'environnement et de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Ils ne sont pas soumis à un arrêté d'autorisation de rejet.

Les établissements industriels sont assujettis à la même participation financière si une partie de leurs locaux produit des eaux usées assimilables à une utilisation domestique (bureaux, salle de restauration, WC, etc.). Les activités relevant du présent article ne sont pas soumises à la participation pour le financement de l'assainissement collectif.

Cette participation financière est exigible à la délivrance de l'autorisation de déversement ordinaire. Pour 2013, le tarif appliqué en 2012 est maintenu selon le tableau ci-joint.

## **c- Montant des participations pour le financement de l'assainissement collectif, assimilés collectif et pour le raccordement à l'égout**

<b>Participation pour le financement de l'assainissement collectif par les producteurs d'eaux usées domestiques et assimilés ou participation pour le raccordement à l'égout</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
	<b>482 274 €</b>	<b>199 668 €</b>

### **3 – Prime pour épuration**

L'agence de l'eau Rhin Meuse verse chaque année une prime pour épuration pour chaque station d'épuration selon des critères de performances à attendre.

<b>Prime pour épuration</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
	<b>1 682 565 €</b>	<b>1 533 634 €</b>

## **B – Le service public de l'assainissement non collectif**

Le service public de l'assainissement non collectif trouve son équilibre financier dans la redevance correspondante due par les usagers. Le tarif est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2013 à 94,88 € (81,65 € au 1<sup>er</sup> janvier 2012) pour le diagnostic, le contrôle de bon fonctionnement et à 189,76 € (173,74 € au 1<sup>er</sup> janvier 2012) pour l'instruction et le suivi des dossiers d'installations d'assainissement non collectif pour les constructions nouvelles ou à réhabiliter.

<b>Redevance d'assainissement non collectif</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
	<b>12 178 €</b>	<b>6 057 €</b>

# PARTIE IV. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE selon décret n°2007-675 DU 2 MAI 2007

## INDICATEURS DE PERFORMANCE Réseaux

Réseaux	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainissement du périmètre SIVOM (P201.1)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)
Brunstatt	100% sauf Riedisheim ou le plan de zonage d'assainissement est en cours	28	9	0
Didenheim				
Eschentzwiller				
Flaxlanden				
Habsheim				
Illzach				
Lutterbach				
Morschwiller le Bas				
Mulhouse				
Pfastatt				
Reiningue				
Riedisheim				
Rixheim				
Sausheim				
Zillisheim				
Zimmersheim				
<b>Ruelisheim</b>	100%	29	1.21	
Wittenheim				
Kingersheim				
Richwiller				
<b>Feldkirch</b>	Plans de zonage d'assainissement en cours			
<b>Bollwiller</b>				
<b>Pulversheim</b>	100%			
<b>Berrwiller</b>	100%			
Staffelfelden 5step Wittelsheim)	100%			

\* conformité aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 03 juin 1994 modifié par le décret du 02 mai 2006

# INDICATEURS DE PERFORMANCE

## Réseaux suite

Réseaux	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels au réseau des eaux usées (D202.0)	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux (P255.3)	Conformité de la collecte des effluents * (P203.3)
Brunstatt	22	0.23 %	100	P203.3] en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables
Didenheim				
Eschentzwiller				
Flaxlanden				
Habsheim				
Illzach				
Lutterbach				
Morschwiller le Bas				
Mulhouse				
Pfastatt				
Reiningue				
Riedisheim				
Rixheim				
Sausheim				
Zillisheim				
Zimmersheim				
<b>Ruelisheim</b>			40	
Wittenheim				
Kingersheim				
Richwiller				
<b>Feldkirch</b>	40			
<b>Bollwiller</b>	40			
<b>Pulversheim</b>	60			
<b>Berrwiller</b>	40			
Staffelfelden (Step Wittelsheim)				

\* conformité aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 03 juin 1994 modifié par le décret du 02 mai 2006

# INDICATEURS DE PERFORMANCE

## Epuration, SPANC ...

### STATIONS D'EPURATION DES EAUX USEES

STEP	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration* (P205.3)	Conformité des équipements d'épuration* (P204.3)	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes (P206.3)	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)
Sausheim	100%	100%	100%	99.70%
Ruelisheim	100%	100%	100%	100%
Pulversheim	100%	100%	100%	100%
Feldkirch	100%	100%	100%	100%
Berrwiller	Sans objet			

\* conformité aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 03 juin 1994 modifié par le décret du 02 mai 2006

### Budget, facturation, réclamations

Critères de performance			
Durée d'extinction de la dette du SIVOM (P256.2)	13 ans	Taux d'impayés sur les factures d'eau (P257.0)	0.19%
Montant des annuités capital/intérêts	1 309 275 €	Taux de réclamations (P258,1)	4,6 / 1 000 abonnés
Amortissement	Réseaux : 807 931 €	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P207)	
	Epuration : 401 528 €		

### SPANC assainissement non collectif

Critères de performance	ANC
Taux de conformité des dispositifs (P301.3)	68.24 %
Indice de mise en œuvre de l'ANC (D302)	80/140
Evaluation du nombre d'habitants desservis	1 242

## PARTIE V. LES PROJETS POUR L'ANNEE 2014

En 2014, le SIVOM poursuit les travaux engagés les années précédentes. La nouvelle station d'épuration des eaux usées de PULVERSHEIM sera réceptionnée cette année. Les enquêtes publiques pour les plans de zonage d'assainissement seront poursuivies.

En matière de réseau, le SIVOM poursuit ses opérations de renouvellement et de mise aux normes sur l'ensemble du périmètre. L'étude pour la gestion dynamique des réseaux se poursuit pour une durée de 1 an à 18 mois. Une étude de faisabilité d'une unité de méthanisation des boues et des graisses de nos stations d'épuration et issus d'autres producteurs sera réalisée pour une durée de 9 mois.

Suite à l'arrêt OLLIVET l'audit du contrat d'affermage avec la société Lyonnaise des eaux a conduit à un avenant applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le SIVOM supporte les charges fixes incontournables et devra faire face à d'autres obligations de sécurité et de salubrité qui nécessiteront d'importants besoins de financement.



## **ANNEXES**

- ***Extraits de délibérations sur les tarifs en assainissement pour l'année 2013***
  - ***Factures type 2013***
- ***Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse***

***Extraits de délibérations sur les tarifs en  
assainissement pour l'année 2013***

## ***Factures type Eau et Assainissement***

***Ville de Mulhouse***

***Brunstatt***

***Didenheim***

***Eschentzwiller***

***Habsheim***

***Illzach***

***Lutterbach***

***Morschwiller le Bas***

***Mulhouse***

***Pfastatt***

***Reiningue***

***Riedisheim***

***Rixheim***

***Sausheim***

***Zimmersheim***

***Service Eau  
BABARU***

***Battenheim***

***Baldersheim***

***Ruelisheim***

***Service Eau***

***Berrwiller  
Feldkirch***

***Service Eau***

***Kingersheim***

***Service Eau***

***Richwiller***

***Service Eau***

***Staffelfelden***

***Service Eau***

***Wittenheim***

***Service Eau  
VEOLIA***

***Flaxlanden***

***Zillisheim***

***Service Eau  
SUEZ SOGEST***

***Bollwiller  
Kingersheim (Cité)  
Pulversheim  
Richwiller (Cité)  
Ruelisheim(Cité)  
Staffelfelden(Cité)  
Wittenheim(Cité)***

***Note d'information***

***Agence de l'Eau  
Rhin Meuse***